



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 92585

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les maladies veineuses. En France, 18 millions de personnes souffriraient d'insuffisance veineuse et cela ne concerne pas uniquement les femmes, puisque 26 % des hommes contre 27 % de femmes, présentent également des signes de troubles veineux. La maladie veineuse chronique est dans certains cas évolutive avec à terme, des risques de phlébite voire des embolies pulmonaires. Les traitements actuels sont les veinotoniques, la sclérothérapie, l'échosclérothérapie. Enfin, des procédés thermiques comme le laser endoveineux et la radiofréquence sont en cours d'évaluation depuis cinq ans et offrent de bons résultats, mais ces deux techniques ne sont pas encore remboursées par la sécurité sociale. En conséquence, il demande de lui faire connaître si des deux dernières techniques seront un jour remboursées aux patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92585

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4129